



Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

une demande de crédit de 45'000 francs pour la mise en place d'une GED et l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'000 francs annuels pour les opérations de maintenance

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite une demande de crédit d'engagement de 45'000 francs pour la mise en place d'une Gestion Electronique des Données (GED) dans notre administration afin de répondre aux besoins de celle-ci pour la gestion quotidienne des données (documents, e-mails, procès-verbaux, plans, ...) qu'elle traite.

Les frais de maintenance de cette GED, d'un montant annuels de 18'000 francs, seront ajoutés aux autres frais informatiques déjà présents dans le compte de fonctionnement (02200/31580).

2 Développement

De nos jours, tous les documents traités par notre administration passent au moins une fois dans leur durée de vie par une version électronique. Que ce soit pour les documents créés (courriers, e-mails, factures, présentation) ou les documents reçus (courriers, factures, ...) qui sont scannés à leur réception, tout se transforme dès que possible dans une version électronique.

La version papier devient de plus en plus obsolète pour différentes raisons :

- stockage pendant la durée de vie du document lourd et encombrant
- recherche difficile d'un ancien document
- grande consommation de papier

Il n'est pas rare que durant toute la vie d'un document (depuis sa création à sa destruction), celui-ci soit plus d'une fois présent sous forme papier ce qui augmente d'autant plus le poids des inconvénients cités ci-dessus.

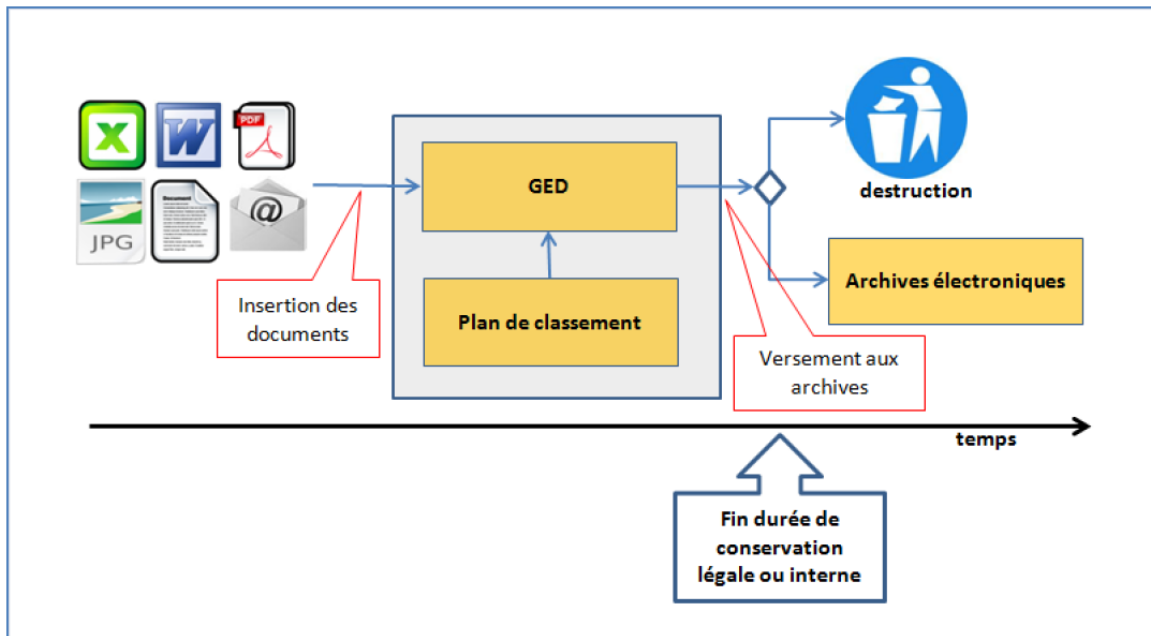
La GED présente aujourd'hui un grand nombre d'avantages tels que :

- gain de temps pour le classement et la recherche
- définition des durées de vie dès la création du document
- archivage semi-automatique et donc gain de place de stockage

La GED offre également des outils qui ne sont pas disponibles avec un stockage disque ordinaire :

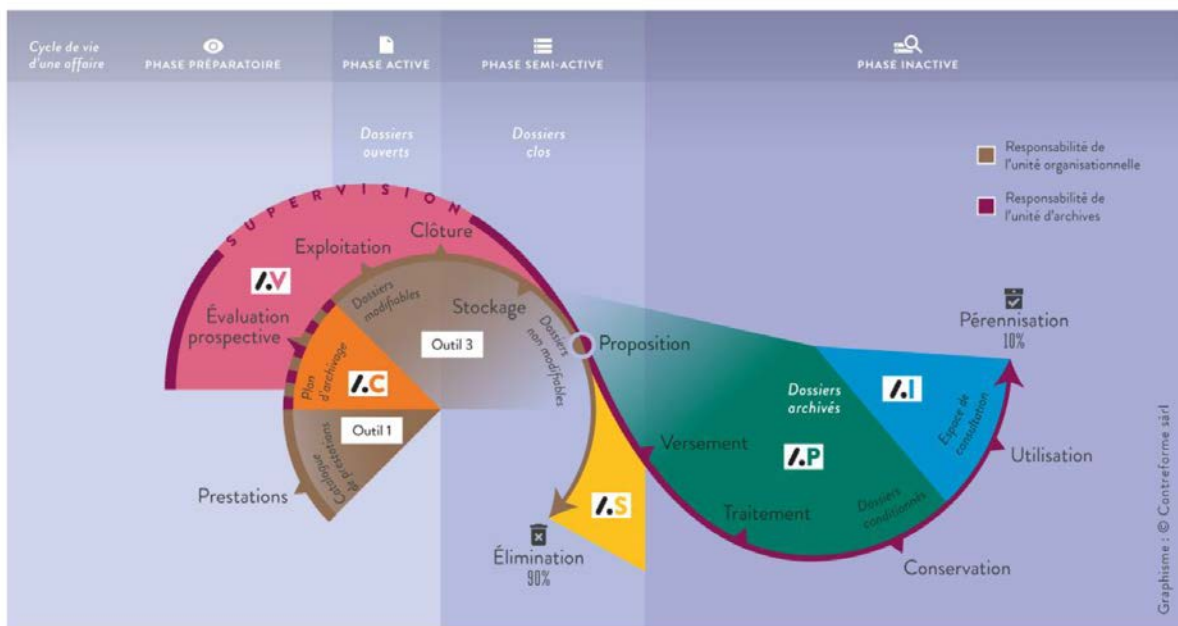
- ajout de mots-clés et autres métadonnées par document ou type de documents pour une recherche plus efficace et plus ciblée
- partager les documents et travailler tous sur la même version
- processus d'approbation et de contrôle du document
- gestion de l'historique d'un document (traçabilité)
- notifications individuelles lors d'évènements sur un document
- gestion de droits d'accès au document

Si l'on regarde le cycle de vie d'un document, nous pouvons constater que la GED est présente depuis la création jusqu'à la sélection pour l'archivage ou la destruction de ce document.



Comme le démontre le diagramme suivant, la GED doit pouvoir fournir des informations au système d'archivage à la fin du cycle de vie du document. Afin de pouvoir remplir le cahier des charges dans ce domaine, nous nous sommes approchés de l'office des archives de l'Etat de Neuchâtel (OAEN) pour connaître toutes les contraintes liées au respect de la Loi cantonale sur l'archivage. A noter que ce service de l'Etat a émis en 2016 plusieurs directives qui doivent être respectées afin de définir un interfaçage compatible entre la GED et le système d'archivage.

- AENeas-01 Directive sur les exigences archivistiques lors de la mise en place d'un système documentaire
- AENeas-02 Directive sur le jeu de métadonnées minimal lié aux exigences archivistiques lors de la mise en place d'un système documentaire



Suite à la définition d'un cahier des charges définissant nos besoins, nous avons contacté plusieurs entreprises pour nous proposer des solutions techniques avec un premier support pour former le personnel à l'utilisation des nouveaux outils. Nous avons reçu 3 offres que l'on peut résumer dans le tableau qui suit.

Acquisition / investissement (sans options ni achat d'hardware)

Entreprise	Produit	Prix (francs HT)
a	M-files	35'641.00
b	Alfresco Community	35'600.00
CEG	Therefore	41'620.00

Dans le cahier des charges fourni, une solution d'hébergement des données a été demandée. Cependant, en raison des règles de sécurité et de confidentialité des données, seul le CEG est facilement apte à fournir un hébergement pour la solution GED dont nous proposons l'acquisition.

Hébergement (coût annuel)

Produit	Hébergement par	Prix (francs HT)
M-files	CEG	21'600.00
Alfresco	CEG	20'304.00
Therefore	CEG	16'635.00

La solution d'hébergement des données est actuellement fournie par le CEG dans la prestation globale que nous avons avec ce prestataire. Un montant annuel de 2'000 francs est facturé pour cette prestation. Nous pouvons espérer que cette somme viendra en diminution de la facture annuelle du CEG, dans un avenir plus ou moins proche, lorsque toutes les données actuelles auront été transférées dans la GED ou dans un système d'archivage.

Le Conseil communal vous propose de doter l'administration du produit Therefore du CEG pour les raisons suivantes :

- un produit déjà utilisé par des entités communales telles que Val-de-Ruz, Milvignes, ... et d'autres entités publiques qui viendront probablement s'y ajouter dans un proche avenir
- un produit connu du CEG pour lequel nous pourrions bénéficier d'une mise en place plus rapide
- un produit aisément intégrable et interagissable avec les autres applications déjà utilisées
- un support technique du produit plus efficace car géré dans sa totalité par le même fournisseur
- un partenariat actuellement fort et respectueux qui a permis le développement et l'évolution de la plateforme Echo utilisée largement à travers le canton
- un prix dans la cible des autres solutions si l'on ajoute le prix d'achat et le montant pour la maintenance annuelle

Une solution pour l'archivage devra encore être choisie mais le Conseil communal étudie actuellement la solution ArchiClass en lien avec l'OAEN et le Service intercommunal d'archivage (SIAR).

3 Travaux préliminaires et à venir

Bien que la GED ne soit pas encore présente dans les ordinateurs de la commune, la mentalité et la méthode de travail associée est déjà quant à elle bien présente.

En effet, depuis le mois d'avril 2017, un nouveau plan de classement des documents a été mis en place sur un nouvel espace de stockage qui permet de s'habituer progressivement à une structure proche de celle d'une GED. Ceci permet à nos collaborateurs de prendre de nouvelles habitudes qui vont dans le sens de la migration le jour J.

A noter que le nouveau plan de classement des documents est conforme au nouveau plan comptable MCH2 et qu'il est compatible avec les solutions d'archivage qui sont développées et utilisées aujourd'hui.

Le calendrier prévisionnel pour la mise en place de cette GED est le suivant :

- 21 septembre 2017 Approbation du Conseil général
- 8 novembre 2017 Fin du délai référendaire
- 1^{er} trimestre 2018 Mise en service de la GED

4 Investissement, charges financières et maintenance

L'investissement prévu est le suivant :

Description	Prix (francs)
1 licence de capture	400.00
10 licences concurrentes	16'200.00
5 licences nommées	6'300.00
5 jours de mise en route (analyse des besoins, paramétrage, tests)	5'200.00
3 jours de paramétrage de 3 cat. de dossiers d'activités supplémentaires	3'120.00
5 jours de paramétrage de workflow et notifications diverses	5'200.00
5 jours de suivi, assistance et formation des utilisateurs responsables	5'200.00
TVA	3'329.60
Total TTC	44'949.60
Total TTC arrondi	45'000.00

Les éventuels achats de nouveaux *hardware* (p.ex. scanners de tables, double écran) seront couverts par le budget ordinaire.

Directement liées à l'investissement mais limitées dans les temps, les charges financières annuelles (imputation interne des intérêts et amortissement) se monteront en moyenne à environ 11'776 francs pendant 4 ans, soit :

Bilan :	investissement	45'000 francs
Fonctionnement :	imputation interne d'intérêts (1.87%, moyenne sur 4 ans)	526 francs
	amortissement (25%)	11'250 francs
Charges financières grevant le compte de fonctionnement		11'776 francs

Le taux d'amortissement (25%) sera celui prévu par l'annexe 2 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014.

La maintenance (ou hébergement) est détaillée ainsi :

Description	Prix (francs)
Exploitation, maintenance, base de données (environnement partagé Therefore)	7'000.00
5 jours d'assistance et gestion de projet	5'200.00
15% Redevance logicielle (Therefore)	3'435.00
Outil de gestion du plan de classement et des métadonnées (Plaged & ArchiClass)	1'000.00
TVA	1'330.80
Total	17'965.80
Total arrondi	18'000.00

5 Conclusion

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit d'engagement 45'000 francs pour la mise en place d'une GED l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'000 francs annuels pour les opérations de maintenance.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 28 août 2017

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : projet d'arrêté concernant un crédit d'engagement 45'000 francs pour la mise en place d'une GED et l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'000 francs annuels pour les opérations de maintenance

21
septembre
2017

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 45'000 francs pour la mise en place d'une GED et l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de 18'000 francs pour les opérations de maintenance

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCO), du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général de commune (RGC), du 19 février 2009,

Entendu le rapport de la commission financière,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Crédit : **Article premier**
a) montant Un crédit d'engagement de 45'000 francs est accordé au Conseil communal pour la mise en place d'une GED.
- b) amortissement **Art. 2**
La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 25%.
- c) financement **Art. 3**
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Dépense **Art. 4**
Les opérations de maintenance de la GED, d'un montant annuel de 18'000 francs, sont inscrites dans le compte de fonctionnement correspondant sous la rubrique 02200 Administration (général).
- Exécution **Art. 5**
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

J. Homberger L. Rieder